

# LE CHARREYSONNANT

N°16 Février-2016

## Le Mot du Maire

Chères amies, chers amis,

L'année 2016 est bien lancée, tout comme l'étude de notre budget communal.

Comme j'ai pu vous le présenter lors des vœux de la Municipalité, cette année sera principalement tournée vers la sécurité routière de notre village.

Le plan de sécurisation 2015 à peine terminé, celui de 2016 viendra le renforcer, avec en prévision trois nouveaux aménagements sécuritaires sur nos départementales.

L'effort et la rigueur du budget 2015, conduit par le conseil municipal, nous permettront donc de mener à bien ces projets inédits pour notre commune et ce, malgré les diminutions budgétaires à répétition du gouvernement.

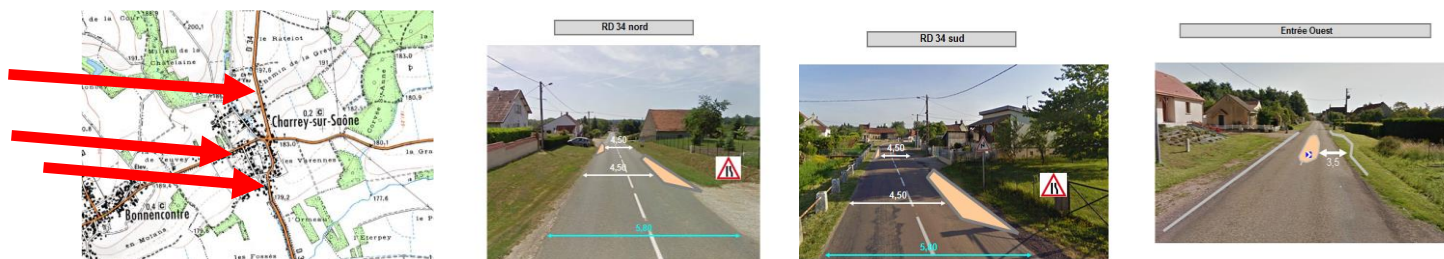
De plus, une nouvelle machine de tonte viendra remplacer l'ancienne pour continuer l'entretien de Charrey sur Saône. Enfin nous continuerons à travailler toujours de manière concrète sur le dossier de notre Bief de Charrey.

Tous ces projets doivent être la priorité de chacun pour le bon vivre de tous.

Bien amicalement,

Sylvain DOISNEAU

## Le projet prioritaire 2016 pour Charrey : Sécurisation RD20 et RD34



Les demandes de subventions sont en cours pour permettre à la Mairie de mener à bien le projet de sécurisation de ces 2 axes.

Ce projet a été réalisé par la Commune avec la participation du Conseil départemental

**RD 34 Route de Dijon : Proposition de chicanes décalées**

**RD 34 Route de Pagny : Proposition de chicanes décalées et aménagement d'un chemin piéton pour rejoindre la Mairie à partir du carrefour des 2 intersections RD 20-RD 34 et ce, sur le côté Est, donc côté nombres impairs de la RD.**

**RD 20 Route de Bonnencontre : Proposition d'un ilot central avec nécessité d'un élargissement de la chaussée pour permettre le passage des engins de viabilité hivernale sur 3,50 m**

## L'Agenda du mois

**Samedi 13 Février 2016** : sortie Ski dans le Jura, organisée par l'Association « Charrey en Fête »

**Dimanche 14 Février 2016**: Fête de la Saint Valentin

**Du 21 janvier au 20 Février** : Recensement de la population par Emilie Bourgeois

**Mairie – 2, Place Saint Pierre 21170 Charrey sur Saône Email : [lecharreysonnant@laposte.net](mailto:lecharreysonnant@laposte.net)**

## La forêt communale de Charrey : 2ème partie

### Chênes sessiles et chênes pédonculés

Dans notre forêt communale de Charrey, nous trouvons 54% de chênes sessiles et 26% de chênes pédonculés.

Le chêne sessile (ou rouvre) et le chêne pédonculé sont des cousins proches et à qualité égale, leur bois a les mêmes usages. Cependant, leur caractère, leur comportement, leurs exigences diffèrent pratiquement sur tout, ce qui a des conséquences importantes sur la sylviculture qu'il convient de leur appliquer : sol bien alimenté en eau, beaucoup de lumière pour le chêne pédonculé. Tempérament plus rustique pour le chêne sessile : supporte les sols pauvres, aérés sans excès d'humidité et résiste très bien à la sécheresse.

### **Quels sont les détails qui font la différence ?**

#### Reconnaissance par les fruits :

Chez les chênes, la fructification est constituée par le gland, la cupule qui enveloppe la base du gland et, éventuellement, par le pédoncule qui relie le tout à la branche.



#### **Chêne sessile**

Les glands et les cupules sont directement fixés sur le rameau. Le gland a une forme voisine de celle d'un oeuf, plus large à la base. Sur la branche, les glands sont groupés en amas.



#### **Chêne pédonculé**

Le gland avec sa cupule est rattaché à la branche par un long pédoncule. Le gland a une forme allongée, proche de celle d'un cylindre. Lorsque plusieurs glands se trouvent sur un même pédoncule, ils sont nettement séparés les uns des autres.

De décembre à juillet, les glands ayant disparu ou n'étant pas encore visibles, une recherche attentive au pied du chêne peut permettre de retrouver les restes de cupules et de pédoncules, mais cela demeure aléatoire. Il faut alors avoir recours à d'autres critères de distinction.

#### Reconnaissance par les feuilles

Trois éléments clés sont à observer : la longueur du pétiole, la base de la feuille, les nervures. En complément, l'observation de la répartition des feuilles sur la branche peut aider à valider un diagnostic foliaire parfois délicat.

#### **Feuille de chêne pédonculé typique**



La longueur du pétiole (ce qui relie la feuille à la branche) est comprise entre 4 et 8 mm.

La base de la feuille forme deux oreillettes avant de se rattacher au pétiole.

Plus de 3 nervures saillantes aboutissent dans le «creux» d'un lobe de la feuille

(nervures interlobaires). Sur les branches, les feuilles sont regroupées en amas ce qui les rend difficilement individualisables.



#### **Feuille de chêne sessile typique**

Le pétiole mesure de 13 à 17 mm de longueur.

Absence fréquente d'oreillettes à la base de la feuille. Moins de 3 nervures saillantes aboutissent dans le «creux» d'un lobe de la feuille (nervures interlobaires). Sur les branches, les feuilles sont bien réparties ce qui les rend facilement individualisables.

## Galette des Rois du 9 Janvier 2016 :

Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, l'Association Charrey en Fête et la Société de Chasse ont partagé la galette des Rois avec une centaine d'habitants. Monsieur le Maire a remercié l'Equipe Municipale et la Secrétaire Carine Sapy pour leur engagement et rappelé toutes les réalisations et améliorations faites pour le « bien vivre » dans la commune en 2015.

Les projets 2016, dont vous découvrirez chaque mois les évolutions, ont également été abordés.



## Remise des prix du concours des maisons décorées à Noël :

Les gagnants ont reçu leurs prix, remis par la Mairie et l'Association Charrey en Fête, lors de la cérémonie des Vœux 2016 de la Municipalité :



**1<sup>er</sup> prix : Famille Chaventon Gérald,**  
ruelle des Morts : bon d'achat Gamm Vert de 75 €

**2<sup>ème</sup> prix : Famille Ruffin,** rue du Vannais : bon d'achat  
Gamm Vert de 50€

**3<sup>ème</sup> prix : Famille Thiblet,** Route de Dijon :  
un bon d'achat Gamm Vert de 30 €  
Ils ont été chaleureusement applaudis et félicités par  
tous.

Rendez-vous pour Noël 2016 ; Gérald Chaventon a promis le vin chaud pour les visiteurs !...



## Sortie ski dans le Jura, le samedi 13 Février 2016

L'association Charrey en Fête organise une sortie en bus dans le Jura le samedi 13 Février. Les bulletins d'inscriptions ont été déposés dans vos boîtes aux lettres et sont à retourner avant le 6 Février.

## Bienvenus aux nouveaux arrivants :

Monsieur David Müller et Madame Coralie Devorsine, rue de l'Eglise



## Il y a un siècle, le Conseil délibérait...

Séance du 11 Juin 1916 (2h du soir) :

- Service vicinal. Budget :  
1° approuve le budget des chemins pour 1917. Recettes 1296 F. Dépenses 837,15 F ;  
2° Approuve le budget additionnel de 1916. Dépenses 837,50F.
- Compte de gestion :  
Vu le compte-rendu par le Maire et le Receveur Municipal des opérations de l'exercice 1915, approuve ledit compte. Recettes 9872,30 F. Dépenses 9516,97F, d'où un excédent de recettes de 355,33F qui rentre dans les fonds disponibles qui s'élèvent à 7402,52 F.
- Vote pour 1917 : 309F pour le salaire de garde champêtre, 213F pour l'assistance aux vieillards, 35,50F pour l'assistance médicale gratuite, 12,54F pour insuffisance générale de revenus.
- Décide que l'affouage sera délivré en 1917 par feu, c'est-à-dire par chef de famille ou de ménage ; que les mobilisés de la Commune ne payeront pas la taxe vicinale.

## La Commission Communale des Impôts Directs :

L'article 1650 du code général des impôts prévoit l'institution d'une Commission Communale des Impôts Directs dans chaque commune. Cette commission comprend sept membres :

- le maire ou l'adjoint délégué, président ;
- et six commissaires, désignés par le Directeur Départementale des Finances Publiques sur une liste de 12 contribuables dressée par le Conseil Municipal.

L'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune. Notre commune comportant plus de 100 hectares de bois, un commissaire doit être propriétaire de bois ou de forêts.

La Commission Communale des Impôts Directs intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

- elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (articles 1503 et 1504 du code général des impôts) ;
  - elle établit les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation (article 1503 du code général des impôts) ;
  - elle participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du code général des impôts).
- Son rôle est consultatif ;
- elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510 du code général des impôts) ;
  - elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R\*198-3 du livre des procédures fiscales).

**Le 9 Février, la Commission se réunira à Charrey ; Pensez à remettre au Secrétariat de Mairie vos déclarations d'achèvement de fin de travaux avant cette date, si vous êtes concernés**

## Le Charreysonnant fait marcher vos neurones !

**Réponse au problème N°9. Charreysonnant N°13 Novembre : Les trois interrupteurs :**

Vous allumez le premier interrupteur pendant 2 minutes, puis vous l'éteignez. Vous allumez le 2ème et vous allez dans la pièce à côté. Si la lumière est allumée, c'est bien le deuxième ; si l'ampoule est éteinte mais chaude, c'était le premier. Si elle est éteinte et froide, c'est le troisième !

**Réponse au problème N°10. Charreysonnant N°14 Décembre : Tous feux éteints**

La scène se passe en plein jour !



